



# Saint-Martial de Valette Bulletin municipal

"Le premier des plaisirs est de prodiguer les bienfaits." Voltaire

## Le mot du maire



Si j'ai un souhait à formuler, c'est que ces réformes menées au pas de charge soient réellement bénéfiques pour les citoyens que nous sommes tous.

Chers concitoyens

En cette fin d'année, formuler des vœux est une tâche compliquée. En effet, par deux fois au cours de l'année 2015, notre pays a subi des attaques directes sur son territoire, des attaques sanglantes, conduites au nom d'une idéologie incompréhensible, d'une barbarie gratuite qui ne vise qu'à tuer et nous faire peur.

C'est particulièrement le moment pour nous tous de rester fidèles aux principes de la République : liberté de penser et de s'exprimer, égalité des droits pour tous : femmes et hommes, fraternité et respect entre tous, laïcité.

Au niveau de notre commune, des choses ont été réalisées, d'autres sont en attente et d'autres en projet. Ceci vous sera exposé par la suite.

Je dois quand même vous rappeler les projets du gouvernement pour accélérer le regroupement des communes et des communautés de communes, comme cela vient d'être fait pour la nouvelle "grande région". Nous devons nous unir pour être plus fort, pour faire des économies, pour définir des projets. Nous devons prendre des décisions très (ou trop) rapidement en 2016.

Une commune c'est aussi une vie communale et des associations qui proposent des animations. En rencontrant les responsables des associations existantes sur la commune (comité des fêtes, amicale laïque, etc.) je constate une lassitude de leur part, non pas par manque d'idées, mais parce qu'ils se sentent de plus en plus seuls et je le regrette.

Aussi, si nous voulons avoir des moments festifs pour nous retrouver, il faut des volontaires, des bénévoles pour s'investir et je lance un appel à toutes les bonnes volontés. La commune sera toujours là pour vous aider.

Je ne vais quand même pas oublier de vous présenter, avec l'ensemble du conseil municipal, **mes vœux les plus sincères de santé, joie et réussite pour l'année 2016.**

A. LAGORCE

## Vœux du Maire

En cette nouvelle année, **Monsieur le Maire**, et son conseil municipal, **vous invitent le vendredi 15 janvier à 18H30 à la salle des fêtes.**

### Naissance :

- JOHN GRATTEPANCHE Le 30 août 2015
- Emy, Anna CHABAUD Le 14 septembre 2015

### Etat civil

### Mariage :

- Mélissa, Yvette LAGARDE et Max BROUILLET Le 12 septembre 2015

### Décès :

- Mme Michèle, Andrée ASTRESSES (veuve DELCLAUX) le 06 septembre 2015
- Mme Thérèse BOUTHE (veuve Tamisier) le 03 novembre 2015
- Mme Brigitte GARDILLOU le 02 décembre 2015

## Une commune nouvelle ?

Depuis le printemps, les élus sont très sollicités au sujet de la création de communes nouvelles, c'est-à-dire le regroupement de plusieurs communes actuelles en une seule entité.

Ce n'est vraiment pas une idée nouvelle. Mais une loi du 16 mars 2015, a défini de nouvelles modalités et les pouvoirs publics se montrent très insistants.

Sans entrer dans trop de détails, comment cela se passe-t-il ?

Si plusieurs conseils municipaux, de communes limitrophes, décident de créer, entre eux, une commune nouvelle, il faut simplement des délibérations concordantes de chacun de ces conseils. Il est possible dans certains cas d'organiser une consultation de la population.

Des modalités particulières de formation et de fonctionnement du nouveau conseil sont prévues jusqu'à la date des prochaines élections (2020). Mais, l'important est que, dès la première année, il n'y aura qu'un seul budget et que les taux d'imposition des taxes locales devront être harmonisés, avec possibilité de "lissage" sur 12 ans, si l'écart entre le taux le plus faible et le plus élevé est inférieur à 80%. L'évolution future des taux dépend donc du choix des partenaires.

Nous avons déjà parlé de la baisse des dotations d'état, en particulier la DGF (dotation générale de fonctionnement) constatée et qui doit continuer, avec un impact certain sur notre budget et les taux des taxes locales.

La loi prévoit que ces dotations seraient maintenues à leur niveau actuel pendant 3 ans pour chacune de communes qui se regrouperaient.....

Nous avons plusieurs alternatives : Ne pas bouger et attendre ou s'engager dans cette réforme, mais avec quelles communes partenaires ?

Cette réforme nous concerne tous, mais nous avons besoin de vos avis et nous comptons sur vous pour faire connaître votre opinion sur cette réforme.

<http://saint-martial-de-valette.fr>



**Communes nouvelles:** Participez au sondage sur [saint-martial-de-valette.fr](http://saint-martial-de-valette.fr)... Pas d'Internet? Ecrivez-nous!

## Bilan des travaux pour 2015

Les principaux travaux ont été réalisés à l'école. Ils ont concerné :

- La rénovation complète des crépis de l'école primaire et des caniveaux d'écoulement des eaux de pluie à l'arrière du bâtiment. Ces travaux, prévus en 2014, avaient été reportés en 2015. (Prog 1)
- Les gros travaux de mise en accessibilité des bâtiments scolaires pour les personnes souffrant de handicap. (Prog 2)
- la rénovation de la cour principale. (Prog 3)
- le remplacement des menuiseries de la maternelle pour favoriser les économies de chauffage. (Prog 3)

Détail des coûts et financements

	Coût HT	Sub DETR	Sub CD	part commune
Prog 1	21 184 €		8 474 €	12 710 €
Prog 2	20 390 €	8 156 €	8 156 €	4 078 €
Prog 3	30 066 €	7 516 €	7 156 €	15 394 €

Les subventions proviennent de l'état (Dotation d'état aux territoires ruraux) et du conseil départemental (Aide aux communes pour l'accessibilité, contrat d'objectif pour les programmes 1 et 3). Les demandes de paiement ont été transmises.

-Travaux de voirie favorisant l'écoulement des eaux de pluie.

-Pose de buses et fossés aux Durands	1 550 € HT
-Pose de buses à Ribieras	2 360 € HT
-Suppression de la mare et pose de buses et de regard à Ribieras	2 350 € HT

-Entretien de tronçons de voirie dans différents villages par application de "point à temps" : Grand et Petit Malibas, Pas de Bœuf, Fargeas, Sabouret et route de Beauvoir.

Pour un montant total de 22 710 € TTC

Travaux du SDE

En effet le syndicat d'électrification de département a réalisé différents travaux sur notre commune en 2014 pour un montant total de 89 798€ :

Programme	libellé	Montant TTC
Eclairage public	Entrée bourg est	41 775.94€
Eclairage public	Remplacement candélabre par une lanterne	2 635.54€
Eclairage public	Sinistre sur un candélabre	5 189.80€
Extension	SNAEP pour débitmètre « Sabouret »	5 845.26€
Extension	SNAEP pour débitmètre « Stade municipal »	3 750.49€
Face S1	Renforcement poste mairie	12 476.28€
Face S1	Renforcement beauséjour	18 124.19€

**Dans le cadre des économies d'énergie de notre commune**, le S.D.E. 24 va faire le remplacement des organes de commandes dans nos armoires électriques.

Pendant le premier trimestre 2016, nous allons être équipés de 5 horloges astronomiques.

Le coût de ces travaux se montent à 1531,17 HT, soit 1837,04 TTC.

Pour cette opération, le S.D.E. 24 finance la totalité des travaux.

## Prévision de travaux en 2016

Poursuite du programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux ouverts au public : pour 2016, sont concernées la mairie et l'église.

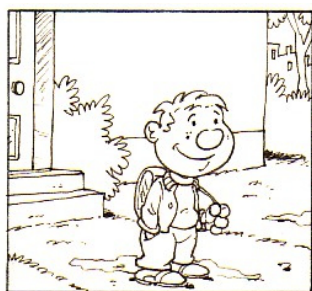
Verdissement du cimetière. A partir de 2016, nous ne pourrons plus utiliser de désherbants. Pour limiter le temps de désherbage manuel par les cantonniers, nous pensons engazonner les allées secondaires du cimetière, avec des semences de graminées à croissance lente.

Lancement d'un programme de dénomination des voies et de numérotation des propriétés, avec l'aide d'un stagiaire, dans les parties les plus agglomérées de la commune.

Aménagement de la cour de l'école après sa réfection.

Recherche d'une possibilité de relancer la boulangerie.

A la mairie, insonorisation de la salle du conseil et rénovation des revêtements des murs.



### 1 ) Effectifs

Depuis la rentrée de septembre nous avons une nouvelle classe. Cela fait donc un ensemble scolaire de 6 classes dont la répartition s'est faite en fonction de l'intérêt pédagogique et des projets élaborés par les enseignants. L'école compte à ce jour 100 élèves.

### 2 ) Investissements

La commune s'est engagée, dans le cadre d'une convention signée avec le rectorat, à faciliter la mise en place d'un environnement numérique de travail dénommé Aliénor. Concrètement, elle a acquis 2 ordinateurs portables, 5 ordinateurs fixes complets, 8 tablettes tactiles et 2 vidéoprojecteurs interactifs (VPI) avec tableaux. L'intérêt d'un tel investissement est de fournir aux élèves un environnement de travail résolument tourné vers ce que les programmes de l'Education Nationale préconisent.

A titre indicatif, plus de 10 000 euros ont été consacrés à cet investissement. Les ordinateurs obsolètes ont été donnés à une association dont le but est le reconditionnement pour une vente à des prix modérés.

### Bilan TAP

Nous avons évoqué dans le précédent bulletin les modifications de l'organisation des TAP qui sont entrées en vigueur à la rentrée de septembre pour l'ensemble des écoles du territoire de la Com-Com.

IL est temps de faire un bilan intermédiaire au terme de ce premier trimestre.

Tout d'abord un premier constat : depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (septembre 2014), il a été constaté une baisse non négligeable de la fréquentation des deux centres de loisirs (site de Nontron et site de Saint Pardoux).

Néanmoins, la nouvelle formule (septembre 2015) semble être plus facile à gérer quant au personnel intervenant. Moins de stress généré, moins de déplacements et de va-et-vient des animateurs et donc moins de risques potentiels sur la route.

42 personnes sont réparties sur les écoles du territoire pour assurer les animations du TAP.

Fréquentations des TAP : comparatif septembre 2014 – septembre 2015

	Septembre 2014		Septembre 2015	Nombre d'inscrits	
	30 min	1h30	45 min	Septembre 2014	Septembre 2015
Nontron A France	64	76	51	87	96
Nontron Gambetta	33	38	29	40	46
Nontron Jean Rostand	55	52	37	72	66
<b>ST MARTIAL DE VALETTE</b>	<b>67</b>	<b>66</b>	<b>55</b>	<b>72</b>	<b>96</b>
Javerlhac	67	64	67	73	72
St Pardoux la Rivière	53	55	52	66	65
St Front la Rivière	39	40	30	43	32
St Saud Lacoussière	26	27	32	27	36
Abjat sur Bandiat	30	30	37	29	46
<b>TOTAUX</b>	<b>443</b>	<b>448</b>	<b>490</b>		



### A venir : Animations prévues 2015/2016

1. stage percussions avec l'association TIN TAM'ART
2. équitation à Augignac
3. moto cross à Chantérac

## Séjours 2015/2016

1. séjour ski au LIORAN en février
2. 3 séjours d'une semaine à Biscarosse

**TAP**

## Animations Week-end 2015/2016

Téléthon, rafting, concert, Futuroscope, match de rugby TOP14, foot, salon de la BD, hockey, basket.

## Projets scolaires 2015/2016

Handisport sur deux semaines en mars avec des CM2, des 4èmes et terminales options sport du lycée.

Proposez, découvrez, notez les bonnes adresses en Périgord vert sur <http://perigordvert.info>

## Actualités/ services

Comme vous le savez notre boulanger a cessé son activité et afin que la population ait toujours la possibilité d'acheter du pain ; un dépôt de pain a été créé **au restaurant « Le PERIGORD »** ainsi qu'au bar de **chez Mme Parachou**.

## La révolution numérique continue :

PASSAGE A LA TNT HD

### Le 5 avril 2016, la TNT passe à la Haute Définition. Etes-vous prêts ?

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Cette évolution va également permettre de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (services 4G de la téléphonie mobile) dans les territoires.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD.

#### • Comment vérifier si son téléviseur est prêt pour le 5 avril ?

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD.

Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril :

	• Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).		• Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.
---	--	--	--

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril.

Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce). Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels : n'hésitez pas à leur demander conseil ! La liste de ces revendeurs agréés est disponible sur le site [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr).

• Le 5 avril, un réglage de votre téléviseur compatible HD sera nécessaire pour retrouver l'ensemble de vos chaînes avec une qualité HD

Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

• Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur

Deux types d'aides sont prévus :

- L'aide à l'équipement TNT HD : il s'agit d'une aide financière de 25 euros disponible dès maintenant, pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau ;

- L'assistance de proximité : C'est une intervention gratuite à domicile opérée par des agents de La Poste, pour la mise en service de l'équipement TNT HD. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %.

Cette aide est disponible à partir de début 2016 en appelant le 0970 818 818 (prix d'un appel local). Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr), ou en appelant le 0970 818 818 (du lundi au vendredi de 8h à 19h - prix d'un appel local).

**Santé**

Une consultation avancée de dermatologie assurée par le Docteur MERAUD Jean-Pierre est mise en place dans les locaux du Centre Hospitalier de Nontron, tous les deuxièmes et quatrièmes jeudis de chaque mois.

La prise de rendez-vous s'effectue du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 soit directement auprès de l'accueil du centre hospitalier soit au n° de téléphone suivant : 05.53.60.88.00

**Nouveau au Centre Aquatique L'Ovive**  
**Vous avez la possibilité de faire de l'AQUABIKING**

**Aux heures d'ouverture au public**  
**Tarif: 8€ de location pour 30 min (tarif comprenant l'entrée piscine)**

**Concours de dessins**

**Faites dessiner les petits et gagnez de nombreux livres sur le site de la mairie.**

**Smctom :**

Notre syndicat reprend l'activité totale du ramassage et la gestion des déchèteries du Brantômois, Champagnac de béclair(communauté des communes Dronne et Belle) à partir du 1er janvier 2016, après dénonciation du contrat par la société privé SITA. Le syndicat regroupe 59 communes et près de 29 000 habitants sur 3 communautés des communes.

Le préfet voudrait dissoudre tous les syndicats du département afin que le SMD3 en ait la gestion. Nous élus ainsi que le SMD3 se sont prononcés défavorablement à cette proposition car il est inconcevable que notre fonctionnement soit géré au niveau départemental, ce qui entrainerait un lissage des tarifs donc une augmentation et des difficultés accrues pour la gestion.

Le syndicat a constaté une augmentation de fréquentation des déchèteries et une diminution de 2% des Ordures Ménagères, ce qui est très bien car les objectifs à venir sont de diminuer le volume de 50% des OM en 2025.

Chiffres clés 2014:



Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 97 euros/hab.  
Contribution des usagers : 2 707 866 euros  
Redevance spéciale : 104 557 euros  
Budget de fonctionnement : 2 300 000 euros  
Budget d'investissement : 200 000 euros  
Coût de fonctionnement et de collecte : 55 euros/hab.  
Coût de gestion des déchets : 83 euros/hab.

Les chiffres sont en diminution dû à une bonne gestion comme vous avez pu le constater sur votre feuille d'impôt avec la baisse de la taxe d'ordures ménagères.

Malgré cela la TGAP (Taxe Générale des Activités Polluantes) va encore augmenter de 5 % au 01/01/2016. Le SMD3 vient de lancer une étude sur la tarification incitative et nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce dossier.

De nouvelles bennes pour le mobilier (chaises, canapés, cuisine, literie, meubles et mobilier de jardin) sont à disposition en déchèterie afin de les démanteler et de valoriser au maximum les matériaux.

**Contrat d'accès aux soins - CAS**

Qu'est ce que le CAS?

Brièvement: l'état, qui ne parvient pas à encadrer les tarifs des médecins, veut obliger les particuliers à visiter prioritairement ceux qui s'engagent à limiter leurs honoraires ( ceux, donc, qui signent un contrat CAS avec la sécurité sociale) et obligera dès le mois de janvier 2016 les mutuelles à plafonner leurs remboursements pour les consultations chez des médecins non signataires...

Donc, pour être bien remboursé chez un spécialiste, à l'hôpital et partout, il faudra d'abord aller faire un petit tour sur ce site: <http://annuaire.sante.ameli.fr> vérifier si le médecin que vous désirez consulter est CAS ou pas... sinon vos remboursements seront moins bons et votre reste à charge plus important.

Article complet sur le site de la mairie

## Le Parc naturel régional Périgord-Limousin vous accompagne

Le Parc naturel régional Périgord – Limousin, c'est la diversité des paysages, c'est la forte valeur de son patrimoine naturel, c'est la variété de ses productions. Le Parc abrite 30 000 habitations construites en majorité avant la Première guerre mondiale qui représentent son Patrimoine bâti ! Ce bâti ancien possède de nombreux avantages : intégration harmonieuse dans l'environnement, durabilité, esthétique de l'habitat.

Des outils au service des habitants du territoire

Vous souhaitez restaurer votre maison en pierre comme à son origine ? Vous voulez réduire votre consommation d'énergie et gagner en confort ? Les chargés de mission du Parc naturel régional Périgord-Limousin sont à votre écoute et vous aident dans votre projet et vos démarches de travaux.

En effet, le Parc est partenaire de la Fondation du Patrimoine depuis 2012, et à ce titre, se fait le relais des actions de cet organisme national, qui œuvre à la promotion, la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

De plus, le Parc anime un Espace Info → Énergie depuis novembre 2000. Cette mission permet aux particuliers de bénéficier d'un accompagnement personnalisé en matière d'économies d'énergie au quotidien.

Confort thermique et économies d'énergie

Le chauffage est le principal consommateur d'énergie dans la maison : pour réduire votre consommation, la première priorité est l'isolation : isoler les combles, le plancher du rez-de-chaussée, les murs, changer les fenêtres... Aujourd'hui, il est facile d'atteindre des niveaux de très basse énergie.

Mais il faut choisir les matériaux adaptés à votre habitation. Le chargé de mission habitat & énergie propose des conseils aux particuliers dans le choix des isolants mais également concernant les dispositifs financiers auxquels vous pouvez prétendre. Il assiste les porteurs de projets pour les rénovations lourdes de leur logement afin de diviser par quatre les consommations énergétiques de ceux-ci.

N'hésitez plus, faites vos travaux !

Si vous voulez réaliser des économies d'énergie en respectant l'environnement, mettre en valeur votre bâtiment qui a souffert avec le temps, et être conseillé dans votre projet global, le conseiller énergie et la chargée de mission patrimoine sont à votre disposition. Ces services sont gratuits et sans engagement de votre part, ils font partie de notre mission de service public.

Vos contacts au Parc naturel régional Périgord Limousin : 05 53 55 36 00

Stéphanie POUPLIER, chargée de mission Culture & Patrimoine

Victor LUMINEAU, chargé de mission Habitat & Énergie

### CCPVN

## PROJET DE REVISION DU SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Suite au vote de la loi NOTRE (Nouvelle organisation Territoriale de la République), le 07/08/2015, le préfet de Dordogne a élaboré un nouveau projet de "schéma départemental de coopération inter communale" (SDCI) proposé aux communes, communautés de communes et syndicats intercommunaux.

Cette loi vise au renforcement des intercommunalités et le projet s'articule autour des objectifs suivants :

- Accroître le périmètre des communautés de communes ou d'agglomérations
- Renforcer l'intégration des communautés par la reprise de compétences exercées par les syndicats intercommunaux
- Rationaliser les autres syndicats en faisant des regroupements.

Les conseils municipaux devaient prendre connaissance des projets, en discuter, délibérer pour donner un avis argumenté sur la ou les propositions du schéma concernant la commune.

Tous ces avis seront transmis à la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) début 2016, dans le but d'amender, éventuellement, le projet, afin que le préfet puisse arrêter la modification du schéma au 31 mars 2016, pour une application au 01/01/2017.

En ce qui concerne Saint Martial de Valette, nous avons à nous prononcer sur la proposition de fusion de la communauté de communes du Haut Périgord et de la communauté de commune du Périgord vert Nontronnais.

Les conseillers municipaux se sont prononcés majoritairement contre la proposition. En effet, ils estiment que la récente fusion des communautés de communes du Périgord Vert et du Périgord Nontronnais au 01/01/2014 n'a pas encore produit les résultats attendus, faute de temps, et donc qu'il apparaît prématuré d'envisager immédiatement l'extension du territoire avec une nouvelle communauté.

**Associations :**

La commune tient à remercier le club de patchwork et plus particulièrement Mme DUCHESNE Monique, Mme GOURDEAU Caroline et Mme MICHEL Hélène pour la réalisation du nouveau blason de la commune.

**L'AMICALE LAIQUE**

A l'issue de son assemblée générale du 28 septembre dernier, l'Amicale Laïque a repris ses activités.

Après avoir organisé son loto annuel, le 5 décembre dernier, les membres de l'association préparent les festivités de Noël qui auront lieu le 18 décembre.

Afin de pouvoir offrir aux enfants l'opportunité de faire des sorties scolaires, l'Amicale organisera courant 2016 une tombola pour récolter des fonds.

Afin de clôturer l'année scolaire, la fête de fin d'année sera organisée le 1er juillet 2016.

La mobilisation de tous permet à l'Amicale de financer les projets des enseignants et donc aux enfants d'aller à la piscine, au cinéma, en sorties scolaires gratuitement.

Amicalement.

**COMITE DES FETES**

Le comité des fêtes se réunira le vendredi 08 janvier 2016 à 20H30 en assemblée générale dans la salle du conseil à la mairie de St Martial afin de statuer sur l'avenir de l'association. Si des personnes souhaitent s'engager dans l'association, vous êtes les bienvenus.

**Artisans, entreprises et associations:** Afin de faire connaître votre activité, la commune de Saint-Martial met à votre disposition la possibilité d'avoir votre propre site Internet. Nous pouvons vous aider gratuitement dans toutes vos démarches. Contactez la mairie.

**La vie des bêtes****Mort aux Croisés**

Quelque chose n'est pas crédible chez ce garçon...

Pour contacter le bulletin municipal:  
[bulletin@saint-martial-de-valette.fr](mailto:bulletin@saint-martial-de-valette.fr)

**Prochain numéro:**  
**Juin 2016**

**Divers**

Nous avons été honorés que les journalistes de Sud-Ouest et de l'Echo remarquent les travaux réalisés à l'école et nous fassent de beaux articles dans leurs quotidiens. Nous voulions les en remercier.

Déjà plus de 300 articles, données chiffrées et conseils pratiques sur le site Internet de la commune et toujours plus de visiteurs...

Trouvé sur la voie publique: lunettes, modèle enfant noire et mauve, à récupérer à la mairie.

Encore des poubelles jetées à côté des conteneurs à l'entrée du bourg. Un peu de civisme, merci!

Le repas des anciens s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et fraternelle. Vivement l'an prochain!

**Les dates en Périgord vert sont sur <http://perigord-vert.info>. Publiez vous aussi les vôtres**

**La citation du jour:** « Lorsque les pères s'habituent à laisser faire leurs enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte des paroles des pères, lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves, et préfèrent les flatter, lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus, au dessus d'eux, l'autorité de rien ni de personne, alors c'est là, en toute beauté et en toute jeunesse, le début de la tyrannie. » **Platon en -347 av jc**

Directeur de publication: Mr Alain LAGORCE

Rédacteurs: Mrs F GERAUD - H.CÔTE - JI FREDON - G BAYLET - Pascal J